

# LIVRET D'ACCUEIL

Année 2021-2022



2 rue Jean Moulin  
17770 St Hilaire de Villefranche



Accueil - Administration : 05-46-95-30-47

Vie scolaire : 05-46-95-39-46

Courriel : [ce.0170050m@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0170050m@ac-poitiers.fr)

Site internet : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rbouyer-st-hilaire/>

Les années collège sont des années pleines de changements pour votre enfant. Aussi, il est nécessaire pour vous de les accompagner au mieux dans toutes ces étapes.

A vos côtés, toute l'équipe éducative du collège se mobilise et sera présente à chaque instant pour accompagner vos enfants.

## Les Horaires

- Ouverture du collège 8h30
  - Cours matinée : 8h45 à 11h40 ou 12h40
  - Cours après-midi : 13h20 ou 14h15 à 17h15
- } Selon l'emploi du temps

## L'emploi du temps

Au collège, l'emploi du temps est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine. Il peut-être différent selon les semaines, Q1 ou Q2. La classe fonctionnera par groupe dans certaines matières (EMC, SVT, etc.). Il peut également changer en fonction des projets, sorties, etc... Vous pourrez suivre en temps et en heure les modifications éventuelles sur le site Pronote.

## Le carnet de correspondance

C'est une sorte de carte d'identité. L'élève doit toujours l'avoir en sa possession. Il en est responsable et doit en prendre soin. Il lui servira à plusieurs choses :

- Pour entrer ou sortir du collège, il faut le montrer à un surveillant.
- Pour justifier les absences et les retards.
- Demander des autorisations de sortie exceptionnelle.
- Pour la correspondance entre les parents et le collège par rapport au travail et/au comportement, pour y faire passer des informations.

Les parents sont invités à le consulter régulièrement.

En cas de perte ou de dégradation : coût du remplacement 5€.

## La Vie Scolaire

La Vie scolaire est le temps que l'élève passe au collège. Cette vie de l'élève se compose en deux parties :

\*le moment où l'élève est pris en charge par le professeur pour se rendre en cours ainsi que le temps de cours. Dans ce cadre, il est sous la responsabilité de son professeur.

\*Le moment où l'enfant n'est pas en cours. Il est pris en charge par l'équipe de surveillance de l'établissement, et le cas échéant, il pourra être pris en charge par le professeur documentaliste au CDI (Centre de documentation et d'Information).

### Que faire ? En cas d'absence de votre enfant

Les parents ou les responsables légaux doivent avertir immédiatement l'établissement du motif et de la durée prévisible de l'absence par téléphone.

A son retour, l'élève est tenu de se présenter au service de la Vie Scolaire muni de son carnet de correspondance (billet détachable) sur lequel seront portés le motif et la durée de l'absence. Ce billet sera préalablement rempli et signé par le responsable légal, puis visé au retour par le Service Vie Scolaire.

**Dans tous les cas, il convient de fournir une excuse valable de l'absence.** Les absences injustifiées peuvent faire l'objet d'un signalement auprès des services de l'Inspection Académique.

### Que faire ? En cas de retard de votre enfant.

L'élève est en retard dès lors qu'il franchit les portes de l'établissement, **après la sonnerie**. Les retards doivent être exceptionnels et devront être justifiés par la famille (billets détachables). La multiplication des retards pour motifs irrecevables est punissable.

### Les principales règles de vie au collège.



### La demi-pension

Forfait sur 3 trimestres : septembre - décembre / janvier - mars et avril - Juillet. Se paie en début de trimestre.

Possibilité prélèvement, mensualisation, paiement espèces ou par chèque suite à l'envoi des factures.

Pour les externes possibilité de manger au ticket (3€30, prix valable jusqu'en décembre 2021).

**Les factures seront envoyées par mail.**

### Aides financières :

Bourse nationale : demande à effectuer en ligne à partir de la rentrée scolaire via le portail Educonnect.

Fonds sociaux collégiens : aide ponctuelle en cas de difficulté financière. Demander un dossier auprès de Mme la gestionnaire.

### UNSS

En plus des cours d'EPS, il est possible de pratiquer toutes sortes d'activités sportives tous les jours le temps de midi (13h20 à 14h15) mais aussi les mercredis après-midi selon le calendrier des compétitions.

Pour cela, il suffit de s'inscrire auprès de son professeur d'EPS.

### Le Foyer socio éducatif

Son but est la mise en place d'actions, d'animations en dehors des cours. Y adhérer est facultatif. Une cotisation est demandée, celle-ci permet le financement de matériel pour les clubs, l'aide au financement de voyages et/ou de sortie dans le cadre de la scolarité.

### Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)

C'est le centre de ressources de l'établissement. Il est ouvert toute la journée, y compris à l'heure du déjeuner. Les élèves peuvent y consulter librement livres, journaux, ...il est possible d'accéder à des ordinateurs pour compléter ses recherches documentaires. On peut y travailler en groupe, demander de l'aide au professeur documentaliste ou tout simplement lire pour son plaisir.

### Le Numérique au collège

- Accès aux ressources numériques pour les élèves:

En début de scolarité, chaque élève se verra remettre un login et un mot de passe pour accéder au réseau informatique du collège et aux ressources de l'Environnement Numérique de Travail (I-CART).

- Le suivi de la scolarité via le numérique : **PRONOTE**.

Un code d'accès personnalisé pour chaque élève et chacun des parents sera distribué via les élèves à la rentrée. Le tableau ci-dessous vous présente les fonctionnalités principales de ce logiciel.

PRONOTE élèves	PRONOTE Parents
Consulter l'emploi du temps chaque semaine (modifications visibles en temps et en heure)	
Suivre les résultats scolaires (compétences)	
voir les informations vie scolaire (absences, punitions, ...)	
Voir l'agenda	
Recevoir des informations	
Découvrir le menu de la cantine	
Impression des certificats de scolarité	
Accès aux bulletins de l'année et ceux des années précédentes.	

- Educonnect : Portail internet permettant aux parents d'élèves d'accéder aux téléservices (demandes de bourses de collège/lycée et les inscriptions en lycée). Il est donc primordial de les activer dès réception des login et mots de passe fournis en début de scolarité.

### Qui contacter ? Pour quoi ?

<b>Administration</b>		
La Principale Mme STOURM	Responsable de l'établissement dans son ensemble.	sur rdv auprès du secrétariat ou via le carnet de correspondance
La gestionnaire Mme LOCTIN	A contacter pour : - Demi-pension. - Aides financières.	05-46-95-30-47
Le secrétariat M. GARNIER	A contacter pour : - Suivi des dossiers élèves - Inscription aux examens. - Dossier bourse. - Certificat de scolarité. - Gestion des connexions Educonnect et Pronote. - Gestion des rdv avec la COP.	05-46-95-30-47
<b>Vie scolaire</b>		
La conseillère Principale d'Education (CPE) Mme FAVRY	A contacter pour des questions : - discipline - assiduité. - lien avec les familles.	05-46-95-39-46
les assistants d'éducation	Encadrement des élèves en dehors des heures de cours et à l'aide au devoir.	
<b>Equipe pédagogique</b>		
Le professeur principal + une dizaine d'enseignants	A contacter pour des questions pédagogiques : Le professeur principal fait le lien entre l'équipe pédagogique, la CPE, le chef d'établissement, et la famille.	sur rdv via le carnet de correspondance
<b>Pôle médico-social</b>		
La conseillère d'orientation Psychologue (COP) Mme JARASSIER	A contacter pour des questions d'orientation.	sur rdv auprès du secrétariat
infirmière scolaire Mme CHABOT	- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : à mettre en place si l'enfant est sujet à des problèmes de santé chroniques et prise de médicaments. - soins - informations santé lieu d'écoute	sur rdv auprès de Mme FAVRY, CPE
Assistante sociale Mme TOUCHARD	Ecoute et soutien de élèves et/ou de leur famille dans leurs difficultés personnelles (matérielles, familiales, psychologiques...) Accompagnements des dossiers de fond social.	

